



Code du conseiller

Déclaration du demandeur

Instructions

- Veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque bénéficiaire
- La preuve de décès doit être annexée au présent formulaire
- Veuillez écrire lisiblement pour éviter un retard de traitement

1 Renseignements sur l'assuré décédé

Numéro(s) de police		Nom de la personne décédée (prénom, second prénom, nom de famille)	
Numéro d'assurance sociale	Date de naissance (jour/mois/année)	Date du décès (jour/mois/année)	
Lieu du décès		Cause du décès	

1.1 Veuillez répondre aux questions suivantes dans le cas de polices d'assurance-vie seulement

Date du premier diagnostic, si le décès est attribuable à une maladie (jour/mois/année)	Date d'apparition des premiers symptômes/signes (jour/mois/année)
---	---

La personne décédée fumait-elle ou faisait-elle usage de produits de tabac?

- Non
 Je ne sais pas
 Oui; dans ce cas, veuillez répondre aux questions suivantes :

Indiquez la quantité par jour :

Cigarettes	Pipe	Autres produits de tabac (nom et quantité)
Date de début (jour/mois/année)		Date d'arrêt (jour/mois/année)

2 Renseignement sur le demandeur à l'appui de la demande

Nom complet de la personne ou de l'organisation			Numéro d'assurance sociale ¹	
Numéro d'appartement ou de bureau	Adresse (numéro et rue)		Ville	
Province/état	Code postal	Numéro de téléphone	Lien avec la personne décédée au moment du décès	
Avez-vous 18 ans ou plus? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date de naissance (jour/mois/année)	En quelle qualité ou à quel titre réclamez-vous les sommes dues au titre de l'assurance? <input type="checkbox"/> Bénéficiaire désigné <input type="checkbox"/> Liquidateur/Exécuteur <input type="checkbox"/> Fiduciaire <input type="checkbox"/> Autre : _____		

2.1 Si le demandeur est une organisation

Numéro d'entreprise fédéral (NE) (à des fins fiscales) ¹	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) (à des fins fiscales) ¹	Êtes-vous un signataire autorisé de l'organisation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si le demandeur est une organisation, inscrivez votre nom et votre titre?		

¹ Dans la mesure où vous y consentez, nous utiliserons votre NAS, NE ou NEQ strictement à des fins fiscales. En vertu de la loi, ce numéro est exigé aux fins de déclaration fiscale.

3 Directives concernant le règlement

En l'absence de directives, le règlement sera effectué par chèque par défaut

- Chèque
- TEF (Transfert électronique de fonds à un compte bancaire canadien – joindre un chèque annulé ou un formulaire bancaire électronique)
- Virement (dans le cas d'un compte bancaire international – fournir tous les renseignements bancaires nécessaires)
- Transfert à mon placement existant. N° de police² : _____
- Transfert à un nouveau placement. N° de la demande : _____
- Transfert à mon régime (nouveau ou existant) de Quadrus.
N° de régime : _____
- Continuation du service de la rente et/ou versements au titre d'un FERR
- Transfert au titulaire successeur de CELI
- Autres directives : _____

² Les polices de fonds distincts auxquelles une option de garantie de revenu viager a été ajoutée avant le 19 octobre 2012 ne peuvent plus faire l'objet de primes supplémentaires.

4 Autorisations et consentements

Pour faire suite à la présente demande et afin de permettre à la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) de répondre à la présente demande, de l'examiner, de la traiter et de la documenter, en ma capacité indiquée ci-dessous, j'autorise la Canada Vie à établir un dossier confidentiel contenant des renseignements personnels à mon égard conformément aux normes et aux pratiques de la Canada Vie en matière de dossiers et de renseignements sur le client, notamment de limitation d'accès aux dossiers et aux renseignements personnels aux membres du personnel de la Canada Vie ou aux personnes autorisées par cette dernière (p. ex. des fournisseurs de services), au Canada ou à l'étranger, qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches, ainsi qu'à moi-même et aux personnes à qui j'ai accordé un droit d'accès. Par ailleurs, dans la mesure où les renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés, conservés ou divulgués au Canada ou ailleurs ou à partir du Canada ou d'ailleurs, je comprends que l'accès pourra être accordé aux personnes autorisées par les lois du Canada ou d'ailleurs, sous réserve de la loi applicable (pour des précisions sur l'accès à l'information et les modifications, ou si vous désirez un exemplaire de nos Normes en matière de protection des renseignements personnels ou si vous avez des questions sur nos politiques et pratiques en matière de renseignements personnels y compris en ce qui a trait aux fournisseurs de service, veuillez écrire au chef de la conformité de la Canada Vie ou consulter l'adresse www.canadavie.com). Si j'agis en qualité de plus proche parent ou de liquidateur/exécuteur, et aux fins de ce qui précède, j'autorise également tout médecin, tout praticien, tout hôpital ou autre établissement médical ou paramédical, toute compagnie d'assurance, MIB Inc., le Bureau des véhicules automobiles ou tout autre organisme, tout autre établissement ou toute autre personne ayant des

renseignements sur l'assuré décédé (indiquer son nom) :

à transmettre à la Canada Vie, à ses réassureurs ou à toute personne ou à tout organisme agissant en son nom lesdits renseignements (y compris les copies versées au dossier), et à ce que les destinataires de tels renseignements les recueillent. Je reconnais être au courant des raisons pour lesquelles les renseignements visés par mes autorisations et consentements s'avèrent nécessaires, ainsi que des avantages et des risques de consentir ou non à leur communication. Ces autorisations et consentements prendront effet à la date de signature du présent document et prendront fin lorsqu'ils ne seront plus requis. Ils pourront être révoqués en tout temps par avis écrit ou électronique à la Canada Vie, sous réserve de restrictions ou de considérations juridiques ou contractuelles. **Toute reproduction des consentements et autorisations précités sera aussi valide que l'original.**

Avis relatif à la fraude: Toute déclaration fautive, incomplète ou trompeuse faite sciemment à une compagnie d'assurance dans le but de frauder ou de tenter de frauder la compagnie constitue une infraction en vertu de la loi. Cette infraction est passible d'amende, de refus des prestations ou de réparation civile. Le fait que la Compagnie fournisse le présent ou d'autres formulaires de demande au demandeur ne signifie pas qu'elle reconnaît sa responsabilité ou qu'elle renonce à ses droits.

Êtes-vous le liquidateur/l'exécuteur? Oui Non

5 Signatures

Signature du demandeur

X

Date (jour/mois/année)

À l'usage exclusif du conseiller

Nom du conseiller

Numéro du centre financier

Retourner le chèque aux fins de livraison? Oui Non

Adresse du conseiller

Veillez retourner les pages 1 et 2 dûment remplies avec les documents justificatifs à :

Demandes de règlement, Vie

- London, T-006
 Montréal, M-1120

Demandes de règlement, Gestion du patrimoine

- London, T-424 Montréal, M-1120

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Siège social Centre administratif du Québec
255 avenue Dufferin 1350 boulevard René-Lévesque O.
London, ON N6A 4K1 Montréal, QC H3G 1T4

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide relativement à la preuve de sinistre, ou que le décès est survenu à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, veuillez communiquer avec votre conseiller en sécurité financière, le service Demandes de règlement, Gestion du patrimoine ou le service Demandes de règlement, Vie. Des frais pourraient être exigés pour obtenir des preuves de décès. Il incombe au demandeur de les acquitter.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires (p. ex. déclaration du médecin traitant, dossier du médecin, dossier d'assurance-maladie provincial) à sa discrétion.

Déclaration du demandeur

- La déclaration doit être dûment remplie par le ou les bénéficiaires désignés ou le représentant de la succession ou dans le cas d'une entreprise, par le signataire autorisé
- Si le bénéficiaire est une organisation, le signataire autorisé inscrit en caractère d'imprimerie le nom de l'organisation, signe la déclaration, indique son nom et son titre dans l'organisation et appose le sceau de l'entreprise
- Si le demandeur est incapable d'écrire, deux témoins plutôt qu'un seul doivent attester sa marque

Preuve de décès (demandes de règlement d'assurance seulement)

Si les énoncés qui suivent s'appliquent à toutes les polices

- Le décès est survenu plus de cinq ans après l'établissement ou la dernière remise en vigueur de la police
- Le décès n'est pas un homicide
- La demande de règlement n'est pas effectuée au titre de la garantie en cas de décès par accident

Alors veuillez fournir l'un des documents suivants

- Déclaration du directeur de funérailles
- Certificat de décès de la province (au Québec, la copie de l'acte de décès)
- Déclaration du médecin
- Certificat de décès de l'état (si le décès est survenu aux États-Unis)

Si les énoncés qui suivent s'appliquent à au moins une police

- Le décès est survenu moins de cinq ans après l'établissement ou la dernière remise en vigueur de la police
- Le décès est un homicide, ou
- La demande de règlement est effectuée au titre de la garantie en cas de décès par accident

Alors veuillez fournir

- Déclaration du médecin – remplie par le dernier médecin traitant
- Au Québec, soumettre également la déclaration du directeur des funérailles ou une copie de l'acte de décès

Décès à l'étranger

Communiquez avec le siège social ou le centre administratif du Québec pour prendre connaissance des autres exigences.

Mort violente

Si le décès n'est pas attribuable à une cause naturelle, veuillez fournir

- Toutes les coupures de journaux dont vous disposez relatant les circonstances du décès
- Le nom, le numéro de téléphone et la division du policier chargé de l'enquête

Preuve de décès (demandes de règlement de gestion du patrimoine seulement)

Veuillez fournir l'un des documents suivants

- Déclaration du directeur des funérailles
- Certificat de décès de la province
- Au Québec, une copie de l'acte de décès
- Certificat de décès de l'état (si le décès est survenu aux États-Unis)

Bénéficiaire de la succession

Si le montant de la demande de règlement est inférieur ou égal à 100 000 \$

Soumettre le présent formulaire et la preuve de décès.

Si le montant de la demande de règlement est supérieur à 100 000 \$

Soumettre le présent formulaire et la preuve de décès ainsi que les documents relatifs à la succession (p. ex. dernier testament de la personne décédée, ou, s'il n'y a pas de testament, la désignation de l'administrateur ou du liquidateur/de l'exécuteur).

Si la personne décédée n'a pas laissé de testament, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par l'administrateur
- Une copie notariée des lettres d'administration

Au Québec, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par les héritiers de la personne décédée
- Une déclaration d'hérédité nommant les héritiers légaux effectuée en présence d'un notaire (la déclaration d'hérédité peut être remplie par un avocat si elle ne doit pas être inscrite au *registre des droits personnels et réels mobiliers*)
- Dans tous les cas, il faut inclure un certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des Notaires et le Barreau du Québec

Si la personne décédée a laissé un testament, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par un des liquidateurs/exécuteurs
- Une copie notariée du plus récent testament et des lettres d'homologation

Au Québec, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par le liquidateur
- Si le testament a été préparé par un notaire, une copie notariée du testament doit également être fournie; pour les autres types de testament, (p. ex. le testament olographe et le testament devant témoin), les lettres d'homologation sont requises
- Dans tous les cas, il faut inclure un certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des Notaires et le Barreau du Québec

Autres situations

Si le bénéficiaire est décédé, veuillez soumettre

- Une preuve de décès

Si le bénéficiaire est un mineur, veuillez soumettre

- Au nom du bénéficiaire mineur, le présent formulaire rempli par le fiduciaire ou par le tuteur aux biens du mineur légalement désigné ou, au Québec, par le ou les tuteurs au nom du mineur (si aucune désignation de fiduciaire valide n'existe)
- Le certificat de naissance du bénéficiaire mineur (lorsqu'il est requis pour confirmer la date de naissance)
- Une copie notariée de l'ordonnance de la cour nommant le tuteur aux biens ou le tuteur; une copie notariée de l'acte de fiducie, le cas échéant
- Au Québec, le présent formulaire rempli par les tuteurs légaux du mineur (soumettre une copie du certificat de naissance délivré par le directeur de l'état civil)

Si le bénéficiaire est représenté par le titulaire d'une procuration, veuillez soumettre

- Le présent formulaire rempli par procuration au nom du bénéficiaire
- Une copie notariée de la procuration faisant foi de la désignation et une confirmation écrite que la désignation n'a pas été modifiée ni révoquée. Une preuve à l'appui peut être requise.
- Au Québec, le mandat est requis
- En cas d'incapacité du bénéficiaire, le mandat doit être homologué par le tribunal ou être fait par acte notarié

Cession de la police

Si une police fait l'objet d'une cession et qu'aucune Rétrocession n'a été reçue, les sommes dues seront versées comme suit

- À l'extérieur du Québec : par chèque à l'ordre du cessionnaire (créancier) et, pour tout solde restant, par chèque à l'ordre du ou des bénéficiaires
- Au Québec : par chèque à l'ordre du créancier hypothécaire et, pour tout solde restant, par chèque à l'ordre du ou des bénéficiaires

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond au terme conseiller en sécurité financière au titre de polices d'assurance individuelle et de fonds distincts.



Rendez-vous au [canadavie.com](https://www.canadavie.com)

  @CanadaVie  @canada_vie  @CanadaLifeCo